

# BVES

Bièvre-Valloire Économique et Social  
CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Accompagner la personne  
porteuse de handicap  
en Bièvre-Valloire :  
propositions



Pays  
de Bièvre  
Valloire

[www.bievre-valloire.fr](http://www.bievre-valloire.fr)



# BVES

**Bièvre-Valloire Économique et Social**  
**CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

**S'**inspirant de la charte « Commune-Handicap » élaborée par l'association des Maires de France, les membres du groupe de travail « Handicap » de BVES ont rédigé durant l'année 2009 un ensemble de propositions pour mieux accompagner la personne porteuse de handicap en Bièvre-Valloire.

Les onze axes de progrès identifiés pourront permettre au Syndicat mixte du Pays et aux cinq communautés de communes de notre territoire de renforcer, au-delà des obligations réglementaires et dans le cadre de la Charte de Pays, la place de la personne porteuse de handicap dans la cité.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance-éducation, culture, sports, loisirs et vacances, vie à domicile, vie sociale...

Les communes et intercommunalités qui souhaitent également renforcer l'accueil des personnes porteuses de handicap sur leur propre périmètre trouveront dans ce recueil de propositions, matière à réflexion et pistes d'amélioration.

# Construisons ensemble l'accompagnement de la personne porteuse de handicap en Bièvre-Valloire

## 11 axes de progrès

### 1 Concertation

« Comment améliorer le partenariat entre les collectivités publiques de Bièvre-Valloire et des personnes ou associations pouvant apporter une expertise sur les adaptations à mettre en place en réponse aux différentes situations de handicap ? »



Renforcer le groupe Handicap au sein de BVES en accueillant des représentants d'associations en charge de personnes porteuses de handicap et/ou d'établissements publics.

### 2 Information

« Comment sensibiliser la population aux différents handicaps pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne et relayer les actions de sensibilisation initiées au niveau national, régional, départemental ou local ? »



Sensibiliser au handicap les personnels des mairies et offices de tourisme ainsi que les commissions du Syndicat mixte.



Renforcer la compatibilité des sites Internet du Syndicat mixte et des communautés de communes en matière d'accès aux personnes porteuses de handicap.



« Comment orienter la population vers les structures adaptées ? »



Réaliser une plaquette d'information permettant de valoriser l'engagement du territoire en matière de handicap.



Compléter le répertoire des acteurs sanitaires et sociaux du Pays de Bièvre-Valloire.



### 3 Mobilité et transport

« Comment identifier les aménagements nécessaires à la libre circulation des personnes vieillissantes, porteuses d'handicap ou à mobilité réduite et à l'accessibilité des lieux publics sur notre territoire ? »



Le Conseil général de l'Isère pilote une action globale de mise en conformité au niveau des communautés de communes.

« Quels moyens mobiliser en réponse aux problèmes de mobilité des personnes vieillissantes, porteuses de handicap ou à mobilité réduite ? »



Le Syndicat mixte, dans la perspective du prochain Contrat de développement (CDDRA), examinera la faisabilité de services de transports à la demande.



Promouvoir la création de places de stationnement dédiées aux personnes à mobilité réduite ne relevant pas d'une carte de stationnement pour personnes porteuses de handicap.



Identifier dans les plaquettes et plan de circulation les emplacements dédiés aux personnes porteuses de handicap ou aux personnes à mobilité réduite.



Mettre à disposition le guide des transports de la MDA.



Élargir l'accès aux services du « TACOT » pour les personnes porteuses de handicap.

### 4 Accessibilité des lieux publics

« Comment permettre une meilleure accessibilité des personnes porteuses de handicap aux établissements ou installations, neufs ou réhabilités, recevant du public ? »



Le Conseil général de l'Isère pilote une action globale d'expertise et de concertation via les commissions d'accessibilité des communautés de communes.



Organiser une journée de « testing » pour personnes valides : circuit en fauteuil roulant en ville, repas dans l'obscurité...



Lister les lieux publics accessibles aux personnes porteuses de handicap sur les sites Internet du territoire.



Sensibiliser les acteurs privés (commerçants, chefs d'entreprises, responsables d'organismes) au handicap et aux problèmes d'accessibilité.

## 5 Logement

« Comment favoriser l'accès au logement des personnes porteuses de handicap ? »



Le Conseil général de l'Isère pilote une action globale de recensement des logements adaptés.



Inciter à la création de structures d'accueil spécialisées au regard des besoins identifiés par les organismes départementaux et nationaux d'action sanitaire et sociale.



## 6 Emploi

« Comment faire connaître les dispositions offertes par le Fonds pour l'Insertion des Personnes porteuses de handicap dans la Fonction Publique ? »



Favoriser l'appropriation par les communes et les communautés de communes des dispositions proposées par le FIPHP au niveau de l'emploi de personnes porteuses de handicap : aménagement du poste de travail (fauteuil, outils bureautiques...) ; formation spécifique, interprétariat langage français des signes.

« Comment faire connaître, auprès des employeurs et des travailleurs porteurs de handicap, les dispositions offertes par l'Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire (insertion professionnelle, aménagement de postes de travail...) ? »



Proposer une action de sensibilisation des chefs d'entreprises (dans le cadre du dispositif Eureka et/ou des clubs d'entreprises) : intégration de la personne porteuse de handicap dans l'entreprise, problèmes d'accessibilité et d'adaptation des postes de travail, obligations d'emploi de personnes porteuses de handicap.



Encourager le Pôle Emploi, les P.A.I.O. et les missions locales à prévoir la présence d'une personne formée pour l'accueil des Travailleurs Handicapés et à promouvoir le recours aux Organismes de Placement Spécialisé en matière de recherche d'emploi.

## 7 Enfance - Éducation

**« Comment mieux prendre en compte l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les crèches, haltes-garderies, établissements scolaires et centres de loisirs ? »**



Informar la population des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.



Promouvoir auprès des communes l'aménagement des établissements scolaires et des centres de loisirs pour les rendre accessibles à tous.



Amener les communes à se concerter avec l'Éducation Nationale qui déploie des dispositifs pour l'intégration à l'école des enfants porteurs de handicap.



Permettre la constitution d'un pôle d'assistantes maternelles sensibilisées/formées à l'accompagnement de l'enfant porteur de handicap.

## 8 Culture, sports, loisirs et vacances

**« Comment promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme : monuments, musées, salles de spectacles, salles de sports, piscines, plages, ainsi que les établissements intercommunaux ? »**



Faciliter la participation réelle des personnes porteuses de handicap aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs...



Valoriser les expositions et les spectacles favorisant la cause du handicap.



Promouvoir les actions portées par les collectivités territoriales ou associatives en matière d'accueil et d'activités : centres sociaux, crèches et haltes-garderies, associations sportives...



## 9 Vie à domicile

« Comment promouvoir les services de prestations à domicile (communes, ADMR...) et le développement d'emplois d'aide à domicile et d'accompagnement pour les personnes porteuses de handicap ? »



Relayer l'information du rôle des mairies et communautés de communes via la Coordination pour l'Autonomie (CORTA) et promouvoir l'intégration de la personne porteuse de handicap dans les projets de vie à domicile.



## 10 Vie sociale

« Comment inciter les acteurs, les porteurs de projets, les responsables de structures existantes, à intégrer les publics en situation de handicap dans les actions qu'ils développent ? »



Promouvoir les services mis en place par l'antenne Autonomie de la Maison du Territoire Bièvre-Valloire du Conseil général et par la Maison de l'autonomie du Conseil général de l'Isère.



Sensibiliser les acteurs des commissions du Syndicat mixte à l'accompagnement de la personne porteuse de handicap afin de mieux intégrer cette composante dans leurs projets.

## 11 Formation

« Comment mieux former les personnels des services intercommunaux et du Pays à l'intégration de la notion de handicap ? »



Sensibiliser et former les directeurs généraux de services et secrétaires généraux de mairies.



Des actions de formation pourraient également être destinées aux personnels en charge de l'accueil (mairies, établissements publics).



# GLOSSAIRE

## En conclusion



L'amélioration de l'environnement de vie d'une personne porteuse de handicap est à la mesure de notre engagement en lien avec les politiques développées aux niveaux local, territorial et national.

### **BVES**

Bièvre-Valloire Économique et Social (= le conseil de développement du Pays de Bièvre-Valloire)

### **FIPHFP**

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

### **AGEFIP**

Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

### **P.A.I.O.**

Permanence d'Accueil pour l'Information et l'Orientation

### **ADMR**

Aide à Domicile en Milieu Rural

### **MDA**

Maison de l'autonomie

### **CORTA**

Coordination territoriale pour l'autonomie

### **BIÈVRE-ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

19 avenue du Docteur Turc  
38980 Viriville  
Tél. 04 74 54 19 45 – Fax 04 74 54 11 75  
E-mail : m.labrot@bievre-valloire.fr  
www.bievre-valloire.fr